



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Décision du CES quant à la reprise des
travaux relatifs à l'avis annuel du CES sur
l'évolution économique, sociale et financière du pays**

Luxembourg, le 8 juillet 2016

La loi organique¹ du Conseil économique et social (CES) dispose dans son article 2(1) que « *Le conseil établit chaque année, au cours du premier trimestre, un avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays* ». Or, le dernier desdits avis annuels du CES date du 15 avril 2010. L'article 2(4) dispose par ailleurs que « *Dans le cadre de la coordination des politiques économiques des Etats membres de l'Union européenne, le Conseil accompagne par ses avis les différents stades de l'élaboration par le Conseil de l'Union européenne des grandes orientations de politique économique* ». En outre, en 2005, les « *lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi* » (LDI) ont succédé aux « *grandes orientations des politiques économiques* » (GOPE) et le dernier avis du CES au sujet des LDI date du 3 avril 2009.

Dans une déclaration d'accord sur un programme d'activité du CES pour la période 2012-2014, adoptée par l'assemblée plénière du 12 janvier 2012, le CES, au vu des « *changements survenus au niveau du dispositif européen d'encadrement des politiques et des orientations budgétaires nationales (semestre européen, pacte de stabilité et de croissance, gouvernance économique, ...)* », s'est proposé « *d'adapter en corollaire son avis sur l'évolution économique, sociale et financière du pays et d'accentuer le cas échéant davantage le moyen et le long termes* »².

Cette déclaration d'accord n'a pas remis en question « *la mission du CES d'aviser le Gouvernement de manière continue et en prenant en compte les besoins du calendrier politique et le flux des décisions de politique budgétaire et autres* », mais l'a mise entre parenthèses jusqu'à l'évaluation prévue au terme du programme d'activité.

Dans la continuité du programme d'activité 2012-2014, l'assemblée plénière du 17 novembre 2014 a adopté un programme d'activité pour 2015-2016, dont le bilan sera à dresser au terme de cette période bisannuelle. Quant à l'avis annuel qui fait l'objet de la présente décision, le CES procède à une évaluation en 2018.

Depuis 2015, le Gouvernement et les partenaires sociaux représentatifs sur le plan national développent et présentent, à l'occasion de deux réunions sous l'égide du CES, leurs points de vue respectifs dans le cadre du « *Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen* », tant quant aux considérations nationales qu'aux considérations européennes. La presse luxembourgeoise est invitée à ces échanges de vues.

Il n'est pas souhaitable que les travaux du CES demandés par sa loi organique n'aboutissent qu'à une retranscription de positions déjà exprimées. Au contraire, il semble fort intéressant de confronter dans un dialogue les deux positions, celle du patronat et celle du salariat, entre elles, tout comme avec les positions prises par le Gouvernement et la Commission européenne.

Les partenaires sociaux et le Bureau du CES proposent dès lors que le CES organise, à l'issue de chacune des deux réunions « *Dialogue social annuel dans le cadre du Semestre européen* » sous l'égide du CES, chaque fois, à huis clos, une réunion dialectique au cours de laquelle les partenaires sociaux commentent réciproquement les prises de position de l'autre partie. De la sorte, les soliloques des échanges de vues publics sont suivis de réponses factuelles et argumentées qui permettent d'en cristalliser les points d'accord et de désaccord.

¹ Loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution d'un conseil économique et social

² Déclaration d'accord 2012-2014, Annexe 1 : Actualisation des missions du CES, alinéa final

A l'issue de ces réunions dialectiques, le Secrétariat du CES établit un rapport synthétique qui, après revue et accord d'une Commission de travail du CES réunie à cet effet, est compilé avec les contributions fournies par le Gouvernement et les partenaires sociaux dans le contexte du Semestre européen, afin de constituer un projet d'avis annuel du CES, tel que prévu par sa loi organique.

Après adoption par l'Assemblée plénière du CES, l'avis annuel est transmis au Premier Ministre, en vue de sa déclaration de politique générale sur l'état de la nation, et il est publié avant l'envoi du Programme national de réforme (PNR) et du Programme de stabilité et de croissance (PSC) à la Commission européenne, fin avril.

Par la suite, le Secrétariat du CES organise une rencontre entre les représentants de la Commission européenne, les membres de la Commission de travail et les partenaires sociaux représentatifs sur le plan national en vue d'un échange portant principalement sur l'avis annuel ; les membres du CES y sont invités.

Le tableau ci-dessous présente les réunions, les échanges de vue et les documents intervenant aux dates clés de la procédure du Semestre européen.

Calendrier

Dates clés	Documents au niveau de l'UE	Implications au niveau national
Novembre A	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel de la croissance et des documents afférents Avis sur le projet de plan budgétaire en A (« two-pack ») 	
Janvier A+1		<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} échange de vues, public, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES
Fin janvier – février A+1		<ul style="list-style-type: none"> Mission annuelle de la Commission européenne au Luxembourg 1^{er} rencontre dialectique, à huis clos, du CES avec les partenaires sociaux sur base des contributions des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen sous l'égide du CES
Fin février A+1	<ul style="list-style-type: none"> Rapports spécifiques par pays (rapports analytiques, dont la mise en œuvre des recommandations par pays, examen approfondi dans le cadre de la procédure MIP, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un rapport à l'issue de la 1^{er} réunion dialectique et réunion de la Commission de travail du CES « Avis annuel »
2 ^e ou 3 ^e semaine de mars A+1		<ul style="list-style-type: none"> 2^e échange de vues, public, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux sous l'égide du CES
Fin mars ou début avril A+1		<ul style="list-style-type: none"> 2^e rencontre dialectique, à huis clos, du CES avec les partenaires sociaux sur base des contributions des partenaires sociaux dans le cadre du Semestre européen sous l'égide du CES
Avril A+1		<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'avant-projet d'avis annuel à l'issue de la 2^e réunion dialectique et réunion de la Commission de travail du CES « Avis annuel » pour finaliser le projet d'avis annuel Assemblée plénière du CES en vue de l'adoption du projet d'avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays, en tant que synthèse des deux rencontres dialectiques et intégrant les travaux des partenaires sociaux présentés à l'occasion des échanges de vues publics de janvier A+1 et de mars A+1
Fin avril A+1		<ul style="list-style-type: none"> Envoi de l'avis annuel adopté au Premier Ministre Publication de l'avis annuel Rencontre du CES et des partenaires sociaux avec la Commission européenne sur base de l'avis annuel du CES
		<ul style="list-style-type: none"> Envoi PNR et PSC à la Commission européenne
Mai-juin A+1	<ul style="list-style-type: none"> Publication des projets de recommandations par pays de la Commission européenne Débat sur les recommandations au sein des différents comités et des différentes formations du Conseil concernées Prévisions économiques du printemps de la Commission européenne 	
Juillet A+1	<ul style="list-style-type: none"> Publication des recommandations par pays par le Conseil de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> 3^e réunion (à huis clos) entre le Gouvernement et les partenaires sociaux
Octobre A+1		<ul style="list-style-type: none"> Projet de plan budgétaire à soumettre à la Commission européenne pour le 15 octobre

En vert, les implications du CES

Résultat du vote:

La présente décision a été arrêtée à l'unanimité des voix des membres présents.

Daniel Becker

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Becker', written in a cursive style.

Secrétaire Général

Pascale Toussing

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Toussing', written in a stylized, blocky cursive style.

Présidente

Luxembourg, le 8 juillet 2016